



Ouverture en 2016



Contexte de création

- Un **baillieur social** en difficulté : présence de plusieurs personnes en situation de souffrance psychique dans son parc et pour lesquels des procédures d'expulsion (troubles occasionnés par la maladie).
- **L'hôpital** en difficulté pour faire sortir de l'hôpital des personnes soignées, stabilisées et aptes à accéder au logement.
- **Une association** gestionnaire de dispositifs d'hébergement (urgence, CHRS, logements temporaires...) en difficulté : présence de plusieurs personnes en situation de souffrance psychique dans ses dispositifs et pour lesquels des fins de séjour étaient prononcées du fait des troubles occasionnés par la maladie.

Public visé

- *Publics bénéficiaires* : personnes en souffrance psychique avec des difficultés sociales en demande de logement ou de relogement sur Saint-Nazaire.
- *Critères d'éligibilité*: disposer de ressources, adhérer à un accompagnement social et médical.
- *Parcours* : Les personnes peuvent aussi bien être sans hébergement, sortir d'hôpital, sortir de structure d'hébergement, être locataire...

Type d'habitat

- 10 logements pour 10 ménages en sous-location
- Les occupants sont sous-locataires : au bout d'un an, évaluation de la situation qui peut conduire à faire glisser le bail. La personne devient alors locataire.

Grands principes de fonctionnement

- Une gouvernance inter-institutionnelle : partenariat formalisé dans le cadre d'une convention
- Recherche du logement le plus adapté aux souhaits et aux besoins de la personne.
- Accompagnement pluridisciplinaire qui s'appuie sur le principe de rétablissement. Approche centrée sur la personne, sur ses ressources et celles de son environnement pour soutenir ses capacités personnelles et sa détermination. Utilisation de l'outil ELADEB qui permet aux personnes d'auto-évaluer leurs besoins et leurs difficultés
- Intensité et durée de l'accompagnement varient en fonction des demandes et besoins de la personne.

Accompagnements proposés

- 1 ETP de travailleur social (de niveau 3) réparti sur 6 professionnels du CHRS de l'association Solidarité Estuaire qui permet une co-référence sur les situations
- 1 ETP d'infirmier (de niveau 4) repartit sur des infirmiers de CMPI qui permet une co-référence sur les situations
- Un médecin psychiatre des appartements thérapeutique et 1 cadre de santé mis à disposition par l'hôpital pour assurer le suivi du dispositif.
- un chef de service mis à disposition par Solidarité Estuaire pour piloter la mise en place de ce projet et son développement.
- SILENE a nommé une personne pour assurer le suivi de ce dispositif.

Amplitudes horaires :

- présence éducative du Lundi au Vendredi de 9h00 à 19h00, astreinte cadres 24h/24. Visite à domicile, au bureau et accompagnement sur l'extérieur.
- Pour le CMPI : du Lundi au Vendredi de 9 à 18h30

Accompagnements proposés

- SILENE mobilise des logements en sous-location avec bail glissant, adaptés aux besoins de la personne en souffrance psychique.
- Solidarité Estuaire propose un accompagnement social lié au logement renforcé (préparation du projet logement, installation et appropriation du logement, aide au budget, insertion dans le quartier...).
- Les services de psychiatrie proposent un accompagnement santé renforcé via les infirmiers du CMPI.
- Un accompagnement qui s'inscrit dans une dynamique partenariale sur le territoire (assistantes sociales de secteur, organismes de tutelle, maison de quartier, médecins généraliste, service à domicile....)

Mode de financement :

Par les personnes (loyer, charges, ...): résiduel de loyer + fluides (eau, gaz, électricité)

Budget de fonctionnement /financement temps des professionnels : Coût global du projet 122 300 euros

Financement DDCCS (via le FNAVDL) pour l'accompagnement social

Financement ARS pour l'accompagnement infirmier

Atouts/ forces du projet

Une action menée par 3 acteurs (hôpital, bailleur, association) de sa conception, à sa mise en œuvre :

- ◆ Création d'une culture commune entre l'hôpital, le bailleur social SILENE et l'association Solidarité Estuaire.
- ◆ Des ménages qui accèdent et se maintiennent dans leur logement malgré les troubles psychiques
- ◆ Une meilleure acceptation des soins et une diminution du nombre d'hospitalisations
- ◆ Des échanges réguliers et une cohérence dans l'accompagnement pour être au plus près des personnes et d'adapter nos postures professionnelles,

Limites du projet :

- ◆ Des financements précaires
- ◆ Un périmètre géographique restreint : superposition du territoire d'intervention du secteur de psychiatrie et du territoire d'implantation du logement du bailleur

Perspectives d'évolution ou autres projets d'habitat inclusif

- ◆ Pérenniser le financement
- ◆ Etendre la zone géographique